

LES CHIFFRES

EDUCATION

Les femmes constituent 60% des diplômés.

En 1971, le nombre de bachelières égalent le nombre de bacheliers.

TRAVAIL

82% des femmes travaillent.

80% des emplois à temps partiel sont féminins.

Le seuil des 10% de femmes dans les conseils d'administration des sociétés du CAC 40 a été franchi en 2008. A ce rythme-là, la parité sera obtenue en 2065.

37% des cadres sont aujourd'hui des femmes. Mais parmi les cadres dirigeants, seulement 17% sont des femmes.

A 50 ans, la différence salariale entre les hommes et les femmes est de 35%.

Au Royaume-Uni, une femme cadre travaillant à temps complet touche 330 000 £ (environ 475 000 euros) de moins qu'un homme au cours de sa vie professionnelle.

3,4 millions de personnes travaillent pour un salaire inférieur au SMIC.

Les retraites des femmes sont plus faibles que les hommes. Elles touchent en moyenne 38% de moins.

La France est à la 116^e place (juste avant l'Arabie Saoudite) en termes de disparités salariales.



POLITIQUE

Il n'y a que 18% de femmes à l'Assemblée Nationale.

En 2002, l'UMP est le parti qui paye les plus fortes pénalités financières pour non respect de la parité : 4,26 millions d'euros, devant le PS avec 1,65 et l'UDF avec 0,67.

DOMESTIQUE

2/3 du travail domestique est féminin.

PRESSE

436 millions de magazines féminins sont vendus tous les ans.

70% des enfants de moins de trois ans sont gardés par leurs mères.

Il manque en France 350 000 places de crèche.

Le taux de places en crèches a augmenté de moins de 2%, soit moins que le taux de croissance de la population française.



LOIS AUTOUR DE L'INEGALITE HOMMES-FEMMES

1907 : Une loi autorise les femmes mariées à disposer librement de leur salaire.

1945 : Suppression de la notion de « salaire féminin ». La notion « à travail égal, salaire égal » est inscrite dans la législation.

1965 : Réforme des régimes matrimoniaux : les femmes peuvent exercer un travail sans l'autorisation de leur mari et bénéficier des avantages sociaux.

1971 : Instauration d'un congé de maternité indemnisé à 90%.

1972 : Loi instaurant le principe d'égalité de rémunération entre hommes et femmes. C'est la première loi sur l'égalité salariale.

1983 : Loi sur l'égalité salariale entre hommes et femmes.

2001 : Renforcement de la loi de 1983 sur l'égalité professionnelle. La loi Génisson rendait obligatoire en 2001 les négociations annuelles dans les entreprises sur l'égalité professionnelle.

2004 : Accord interprofessionnel signé par les partenaires sociaux pour l'égalité dans le recrutement, la formation, les carrières.

2005 : Nouvelle loi sur l'égalité professionnelle, sans critère contraignant ni sanction, en cas de non-respect des objectifs.

2006 : On ambitionne de supprimer d'ici décembre 2010 les écarts de salaires entre hommes et femmes.

Il y a eu 22 lois en Europe sur les inégalités salariales depuis 1975.

